

NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 27

Date de première convocation : 19/03/ 2015

Date de nouvelle convocation : 08/04/2015

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 15/04/2015

**SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

**OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES DEPLACEMENTS DE MME  
EMMANUELLE BOUVIER**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE TREIZE AVRIL**

**Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCOT.**

**Etaient présents les élus délégués de la :**

- **Communauté de Communes de l'Avance** : M. BEYNET, G. DANY, A. ROULET, L. BUISSON, D. FAVERET, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ représenté par M.BEYNET, J.DALMOLIN, M. HUBAUD représentée par A.ROULET.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : S. AYACHE représenté par G.DANY, C.NEBON, M. RICARD, P.BIAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C. MIOLETTI représentée par D.FAVERET, B. ROUSTANG, P.BOYER, D.PY.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : F.MICHEL, J.BARANOWSKI, E. CLAUZIER, B. HODOUL, H. BORRELY représenté par Y.JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : JP. COLLE, F.BROUX.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. ANTOINE représenté par M. RICARD.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : M. GRENIER, R. DIDIER représenté par M.GRENIER, AB.DEGRIL représentée par M.GRENIER.

**Etaient excusés :**

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : S. AYACHE, JB AILLAUD.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : R.ACHIN, C.ANTOINE.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : B.SARRAZIN.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R.DIDIER, AB.DEGRIL, G.CHENAVIER, C.FACHE, C.HUBAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ, M. HUBAUD, J.PUGET, R.MOREAU.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C. MIOLETTI.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : H. BORRELY.

**Etaient absents :**

- **Communauté de Communes de l'Avance** : C.DURAND, A.DE SANTINI, F.CESTER, RM.JOUSSELME.
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy** : AM. GROS, F. VELLIEUX, L.CASALI, P. SCHIAZZA, J.BONNARDEL, R.FREY, S. LARD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barillonnette** : JP. TILLY, P. ALLEC, M.COEUR, A. GAYDON, R. COSTORIER, R. ODDOU STEFANINI, JM. ARNAUD.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M. VINCENT, G. CHAPELLE, JP.DAVIN, P. BRUNEL, D.KNOCKAERT, A.GAMBIN, J.NOUGUIER, JM. BARTHELEMY, D. GOURY, B.ROCHAS, D.GOSSELIN.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, C.SAUMONT, G. BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur** : JF. MICHEL.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. PELLISSIER, JC. CATELAN, L. SAUVA, L. AUBERT, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : C.BOUTRON, JL.BROCHIER, PY. LOMBARD.

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- L. BUISSON, suppléante d'A. ROULET pour la communauté de communes de l'Avance,
- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E.BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 07 avril 2015 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

---

Afin de faciliter la gestion du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose :

De délivrer à Mme Emmanuelle BOUVIER, Chargée de Mission au SM SCoT un ordre de mission permanent l'autorisant à effectuer tout déplacement nécessaire à la bonne réalisation des missions du Syndicat Mixte sur l'ensemble du territoire français métropolitain et notamment pour la participation à diverses réunions ou à des séminaires de formations.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Président et l'autorisent à signer cet ordre de mission permanent ainsi que tout remboursement de frais de mission ou de déplacement inhérents à la tenue de ce poste de chargée de mission.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président

Maurice RICARD

